

➤ CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

6 ans déjà que Lamine Dieng...

est mort, étouffé par des policiers dans un fourgon de police. Une centaine de personnes ont participé à une marche commémorative le 22 juin, dans son quartier des Amandiers (Paris 20^{ème}). Sa sœur, Ramata a rappelé que justice n'est toujours pas faite et que les policiers responsables de sa mort ont été promus en grade. La lutte continue, Lamine on ne t'oubliera pas.

Dammarie-les-Lys, commémoration de la mort de Youssef Mahdi

« Le 5 juin 2013, la famille de Youssef ainsi que les habitants du quartier se sont réunis place du 8 mai à Dammarie-les-Lys, 1 an déjà pour ne pas oublier, que quand la police ne tue pas elle vous laisse mourir, comme l'expriment Yamina et Omar les parents de Youssef Mahdi mort noyé dans la Marne à la suite d'une course poursuite avec la police, ils veulent comprendre pourquoi ces policiers ont regardé leur fils se noyer au lieu de lui porter secours ce soir du 5 juin 2012. »

Lu sur : <http://juralib.noblogs.org/2013/06/07/dammarie-les-lys-commemoration-de-la-mort-de-youssef-mahdi/>

Dorsaf et Walid condamnés

Les policiers responsables de la mort d'Abdelhakim Ajimi à Grasse (06) n'ont eu que des peines de prison avec sursis. La justice/police reproche maintenant à Walid et Dorsaf, membres du comité Vérité et Justice d'avoir montré du doigt des policiers en les traitant d'assassins. Sans aucun témoignage à l'appui, pas même ceux de leurs collègues policiers. La « justice » à deux vitesses frappe : 4 mois de prison avec sursis et une amende ! La lutte continue !

Le procès de Villiers-le-Bel : le grand théâtre de l'ombre

L'accusé est un flic, le conducteur du véhicule qui a tué en 2005, à Villiers-le-Bel, deux adolescents en moto, Muhsim et Lakamy. La présidente lui souffle

les réponses. L'« expert » est bidon et complaisant, genre : c'est vrai que le flic a roulé trop vite, pas grave, ils seraient morts de toute façon. L'avocat des familles caresse le flic dans le sens du poil. À les écouter tous (juges, avocats des deux bords, expert), la victime serait le pauvre policier. Au pire c'est un regrettable accident admet-on. Le procureur a demandé la relaxe... Délibéré le 13 septembre.

À Lille, rencontre autour de la répression policière dans les quartiers populaires

Le collectif *CRIME* (Contre la Répression des Individus et des Mouvements d'Emancipation) a réuni, pour une conférence-débat, Mogniss H. Abdallah, auteur de *Rengainez on arrive !*, un militant de Résistons venu de Paris et les familles et amis de 4 jeunes tués par la police.

Parmi la très forte assistance, cela a été un moment d'intense attention et d'émotion quand les familles ont fait part de leurs démarches, mais aussi de leur peine, leur indignation et leur révolte.

La famille de Lahoucine, tué en mars à Montigny (Pas-de-Calais), a visiblement trouvé du réconfort et un regain d'énergie pour affronter le long combat qui s'annonce. Nombre de participants se sont proposés pour un comité de soutien et plusieurs pistes d'action ont été évoquées pour les prochains mois.

Mutilations policières : ça continue

Le soir du 25 juin la police intervient cité de la Sablière à Villemomble (93) pour contrôler des motards sans casque. Face à la diversion organisée par des copains, les flics sortent leurs flash balls et gazeuses et tirent à vue : un tir de flash ball atteint à l'œil la mère d'un jeune garçon interpellé. Transportée à l'hôpital, elle a perdu un œil. Le combat contre les mutilations policières c'est aussi celui de Pierre qui, comme beaucoup d'autres encore, a été éborgné par un tir de flash ball lors d'une manif à Rennes en 2007, alors qu'il était encore lycéen : après 6 ans de procédure et un premier procès qui a reconnu coupable le flic tireur mais l'a relaxé, le procès en appel s'ouvrait le 28 juin. Décision le 11 Octobre prochain.

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°121 • juillet 2013

Recevoir ce bulletin par Internet : contact@resistons.lautre.net. Site internet : <http://resistons.lautre.net/>

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

Le « fascisme », un arbre qui peut cacher une forêt

Le 5 juin, dans une bagarre, Clément Méric, 18 ans, est assassiné à coups de poing par une bande de militants fascistes à côté de la gare St-Lazare à Paris. Militant à *Sud étudiant*, membre du groupe *Antifa Paris-Banlieue*, il était aussi présent sur les mobilisations contre les exclusions de femmes voilées et s'opposait à l'oppression policière raciste qui frappe les quartiers populaires. Bref, il était de ceux qui agissent dans une optique à la fois antiraciste, antisexiste et anticapitaliste, et ne tombent pas dans le piège de l'antifascisme de carton-pâte. On a vu lors des manifestations nombreuses en la mémoire de Clément comment les organisations de gôche (jusqu'à SOS Racisme) ont récupéré ce mot d'ordre en taisant cette volonté minoritaire (qu'il incarnait) de faire le lien entre les luttes, en même temps qu'elles effaçaient la responsabilité du gouvernement de gôche et de sa politique anti-pauvre et raciste dans l'ouverture d'un boulevard aux groupuscules et comportement fascistes. Ainsi, le lendemain de l'assassinat de Clément, alors même qu'on manifestait en sa mémoire, une rafle géante de sans papiers était menée à Barbès par la police. De même le 22 juin, la veille des grandes manif

« contre le fascisme », quelques centaines de personnes se rassemblaient à Argenteuil en solidarité avec une jeune femme enceinte qui avait été traînée dans une ruelle puis molestée par des hommes excédés par son voile, et qui en a perdu son enfant. Hélas bien peu de personnes extérieures à la ville étaient présentes, alors que se développait suite à la mort de Clément Méric une forte mobilisation contre les idées et agissements de l'extrême droite. Au micro se sont succédés des témoignages accablants sur des agressions du même type subies dans la ville ces dernières années, ainsi que sur le harcèlement policier. Les organisateurs étaient des groupes et associations musulmanes. On ne peut ni s'étonner d'un repli communautaire vu l'isolement entretenu aussi bien par la gôche que par la droite, ni s'en satisfaire.

Le fascisme, le racisme, l'islamophobie ne pourront être combattus efficacement qu'en visant aussi les attaques contre l'ensemble de la population. Il faut être conscient que les assassinats policiers frappent le plus souvent des jeunes arabes et noirs, et pauvres : une double oppression visant la couleur de la peau et la

suite en page 2 >

classe sociale qui s'articule en deux facteurs d'une équation trop souvent tronquée. Il est à craindre désormais que des pans entiers de la population se construisent des boucs émissaires et passent à l'action, entre autres par le biais du nationalisme. Quand des individus attaquent au cocktail Molotov un camp de Roms à Hellemmes (Nord) le 6 juin par exemple... Alors ni la faiblesse d'un «antifascisme» flou laissant la part-belle aux bonnes âmes opportunistes qui enterrent le positionnement politique que pouvait représenter Clément, ni le cloisonnement identitaire et excluant entre «frères et sœurs» coreligionnaires ne sont la solution. Il faut composer, chercher de nouveaux liens.

> Sur le vif La police rafle à Barbès

Le matin du 6 juin Manuel Valls affirmait vouloir «éradiquer la violence d'extrême droite», Clément Méric était assassiné la veille. Dans l'après-midi la police raffait à Barbès, déploiement d'une rare ampleur, 150 interpellations...

Extraits : « Je descendais du métro Barbès. La police m'a demandé un titre de transport, je le leur ai donné, et ensuite ils ont demandé les papiers. J'ai dit que je n'en avais pas. Ils m'ont mis les menottes et m'ont amené dans un car. Dans le commissariat [rue de Clignancourt] il devait y avoir 80 personnes arrêtées. On a passé 3 ou 4 heures dans une cellule à 20. Quelqu'un a demandé d'aller aux toilettes et les policiers ont dit non. Les gens n'étaient pas contents. Alors des flics sont entrés dans la cellule et ils ont frappé 3 personnes avec les mains et les pieds [...] nous ont demandé de nous mettre tout nus, d'enlever les vêtements, d'enlever les slips! On ne voulait pas, on a refusé! Alors le chef est intervenu et a dit à ses collègues de laisser tomber.» Plus d'infos <https://sanspapiersnifrontieres.noblogs.org>

> CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Police islamophobe

Qu'existe une France islamophobe n'est plus à prouver. Les agressions de femmes voilées en pleine rue et dans les transports se multiplient, la police collabore quand elle n'en est pas elle-même à l'origine. À Argenteuil le 4 juin 19h Sofia, une jeune femme qui porte un niqab, sort faire ses courses. 4 policiers décident de la contrôler, Sofia accepte immédiatement d'enlever son voile. Le contrôle dégénère quand les flics lui arrachent violemment son sac. Les flics tirent Sofia pour l'enfermer dans leur fourgon. De plus en plus de gens protestent contre l'arrestation, la police sort alors flash balls et gazeuse. Les affrontements avec la police continueront pendant deux heures. Sofia passera ces 2 heures en cellule. Elle sortira à 21h. Le 30 juin à Paris, c'est au tour de Lamia qui porte un voile de se faire agresser dans un bus par une vieille peau à qui elle venait de proposer sa place «Sale arabe retourne dans ton pays tu devrais relire le Coran!», un homme intervient en renfort et gifle la jeune femme. Les flics sont appelés mais laissent tranquilles les agresseurs et interpellent Lamia qu'ils placent en GAV jusqu'au lendemain non sans avoir informé son employeur de son arrestation et importuné sa famille à son domicile.

Manuel Valls désavoué par la justice: «atteinte grave et manifestement illégale au droit de manifester»

Depuis 16 semaines, le 9ème collectif des sans-papiers manifeste à proximité du domicile de Manuel Valls. Depuis le 1er jour, de très lourds dispositifs de police ont empêché ces manifestations. Le 13 avril, les manifestants ont été encagés et brutalisés. Le 18 mai, ils ont pour la plupart été embarqués et baladés pendant 1h30 dans Paris. Le 8 juin, la manifestation était dispersée brutalement, et les manifestants poursuivis dans les couloirs du métro et matraqués. Le 15 juin, la manifestation qui avait débuté à 14h30 était interdite à 16 heures, et 7 personnes placées en garde à vue ressorties avec un rappel à la loi de

3 ans. Le 22 juin, la manifestation était interdite par la préfecture et c'est devant le tribunal administratif que le 9ème Collectif a gagné in extremis le droit de manifester ce jour-là. Soulignons aussi que depuis la première manifestation, la Préfecture bloque les dossiers des sans-papiers.

Le 9ème collectif restera mobilisé et déterminé jusqu'au déblocage des dossiers et la régularisation des sans-papiers, et lance une pétition à ce sujet: <http://9emecollectif.net>

Sans relâche, la machine à expulser et ses complices

Monsieur B. vit en France depuis 13 ans. Il a des problèmes aux dents et va consulter un dentiste. Le cabinet qui a du mal à se faire rembourser par la Sécurité sociale contacte la CPAM du 94 qui prétend, à tort, que sa carte AME est fautive et conseille d'appeler la police. Monsieur B. est interpellé dans la salle d'attente de ce centre de «Soins dentaires pour Tous». Garde-à-vue, OQTF, il est enfermé au centre de rétention du Mesnil-Amelot pour être expulsé...

Qui saute un tourniquet...

Dans la nuit du 9 au 10 juin, Stéphane D., 24 ans, enjambe le tourniquet du métro Châtelet. Il aperçoit alors la brigade des réseaux ferrés, se débarrasse de ce qui semble être pour les agents un couteau, une poursuite s'engage. Dans une version des faits, le jeune homme, appréhendé, se dégage du contrôle des policiers, court, atteint un escalier lorsqu'il reçoit une décharge de taser et chute. Une autre version explique que les agents l'ayant ceinturé il tombe dans l'escalier, entraînant un policier dans sa chute. C'est alors qu'un autre agent utilise son taser pour le maîtriser... Très gravement blessé, il souffre de multiples fractures du crâne, il est depuis sorti du coma.

Weld 15 is free!

Le 13 juin ce rappeur tunisien s'est présenté à son procès en 1ère instance. L'appui de son collectif de soutien, la légitimité de sa démarche (il est inculpé à cause du titre *boulicia kleb* dans lequel il dénonce la violence de la police tunisienne qui continue après

la révolution de s'abattre sur les jeunes des classes populaires et notamment les rappeurs voir RE 118) l'ont encouragé à s'y rendre après 3 mois de cavale. Mal lui en a pris: il est condamné à deux ans de prison ferme et immédiatement mis sous les verrous. L'indignation est totale, certains entonnent «les policiers sont bien des chiens!», «ils nous ont volé la révolution!». Réponse des flics: empoignades, tabassages, gazage, interpellations... Mais le 2 juillet, jour du procès en appel, le vent (venu d'Egypte?) a tourné: la peine est changée en 6 mois de prison avec sursis et Weld 15 est libéré! La lutte continue et paye encore en Tunisie.

> Sur le vif Un adolescent de 15 ans ressort de GAV avec le coude cassé

À Paris, devant son collège, il prend peur en voyant les forces de l'ordre et jette sa cigarette de tabac roulé. Une policière lui demande de se lever, lui, demande «pourquoi?», un flic plus virulent arrive, «il m'a emmené vers le porche et m'a demandé "tu te prends pour qui?", j'ai répondu "pour personne" alors il m'a pris par le cou.» Dans la voiture vers le commissariat il reçoit des claques. En cellule «C'est là que deux de ses collègues sont venus, ils m'ont mis des coups de poing sur le bras et des coups de pieds. [...] Je me suis plaint de douleurs deux fois [...] C'est le lendemain matin qu'on m'a emmené à l'hôpital [...] le médecin m'a dit que je n'avais rien, que ça allait passer, il m'a donné 3 jours d'ITT»

Sortie de 24 h de garde-à-vue, l'adolescent se rend à l'hôpital où il est opéré, le coude fracturé, 45 jours d'ITT. Le 10 juin une manifestation était organisée en soutien au jeune homme, devant la mairie du 19e.

Plus d'infos: <http://www.bondyblog.fr/201306/101808/i-15-ans-victime-d-une-bavure-hors-norme/>

<http://resistons.lautre.net/>

informations pratiques juridiques sur le délit d'outrage,
l'aide juridictionnelle, les contrôles d'identité, réflexions,
témoignages, mobilisations...